



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARROTUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 mars. — Jeudi matin un courrier russe est arrivé chez l'ambassadeur russe, comte Lieven, avec des dépêches de St. Pétersbourg. Quelque tems après son arrivée, S. Exc. est allée aux affaires étrangères où elle a eu une longue entrevue avec M. Canning. Hier, un peu avant une heure, S. Exc. est partie pour St. Pétersbourg. Elle n'était accompagnée ni de la comtesse de Lieven, ni d'aucune personne de sa suite.

— Le *Sun* voit dans le rappel de M. de Lieven, immédiatement après le départ du duc de Wellington, une circonstance mystérieuse qui pourrait bien se rattacher à quelque mouvement inattendu. Tous les autres journaux font remarquer que ce départ n'a rien de surprenant, et que si c'était un rappel, M. de Lieven aurait présenté ses lettres de rappel au roi d'Angleterre.

— Le départ de l'ambassadeur russe, M. de Lieven, est la nouvelle qui préoccupe le plus les esprits en ce moment en Angleterre. On s'accorde, dit le *Times*, sur le fait du départ qui a eu lieu hier, mais non pas sur les causes auxquelles on l'attribue. On a dit que l'absence de S. Exc. était volontaire et qu'elle avait obtenu de son souverain la permission de se rendre au couronnement. Cette version n'est point exacte; le comte de Lieven lui-même ne donne pas ce motif à son départ, ou pour mieux dire il n'en donne aucun. Nous pouvons, au contraire, continue le *Times*, annoncer comme un fait sur lequel nos lecteurs peuvent compter, que S. Exc. a été rappelée d'une manière soudaine et inattendue. Cette mesure du gouvernement russe a été désagréable à nos ministres qu'elle a fort surpris, et qui se trouvent ainsi privés d'une source de communications confidentielles avec Saint-Pétersbourg. La comtesse de Lieven doit rester quelque tems à Londres avec sa famille; le secrétaire de légation restera comme chargé d'affaires.

— Le *Globe* est convaincu que le voyage du comte de Lieven n'a aucun rapport, comme il l'a déjà affirmé, avec les relations existantes entre la Russie et ce pays.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 2 mars. — Le fameux procès relatif au prétendu assassinat de l'avoyer Keller, de Lucerne, est à peu près terminé. La commission spéciale d'enquête séant à Zurich, vient de déclarer 1° que M. Keller n'a point été assassiné; 2° que sa disparition ne peut être attribuée à aucune cause étrangère à sa personne; 3° que les dépositions des brigands n'ont aucun fondement; 4° qu'en conséquence de tout cela l'innocence de MM. Pfyffer et Corraioni est parfaitement démontrée. L'avenir ne tardera pas à dévoiler toute la trame de cet horrible complot contre deux magistrats aussi respectables.

FRANCE.

Paris, le 6 mars. — M. Ponpart de Neuflize, manufacturier à Sedan, vient de fonder à ses frais, dans cette ville, un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, suivant la méthode de M. Ch. Dupin. L'ouverture de ce cours a eu lieu le 14 février, en présence de M. le sous-préfet, des principaux fonctionnaires de Sedan, et d'un nombreux concours de propriétaires, de fabricans et d'ouvriers.

— Les nouvelles reçues aujourd'hui de Madrid par le courrier ordinaire sont du 23 février, et n'offrent aucun intérêt. Des lettres de la frontière, datées du 27, parlent d'un mouvement assez sérieux qui aurait eu lieu à Bilbao; des volontaires royalistes ont, dit-on, été tués.

Cours de la bourse du 5 mars. — Rentes 5 p. 070. Jouis. de 22 sept. 1825, 98 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070. Jouis. du 22 déc., 64 fr. 50 — Act. de la banque, 1998 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 44 00. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 64 fr. 00 c.

PAYS-BAS.

La Haye, le 5 mars. — Les dernières nouvelles officielles de Batavia, ne vont que jusqu'au 15 octobre; on y avait reçu des rapports tranquillisans concernant la résidence de Kadoe, où était arrivé le lieutenant-colonel Cochius, avec 400 hommes, après avoir totalement défait l'ennemi qui opposait une résistance formidable dans le district de Probolinggo. Dans une affaire précédente, le lieutenant de Brayn, dont le nom a déjà été à différentes reprises mentionné avec éloge, ainsi qu'un fantassin, avaient péri.

Le pangerang de Séram qui menaçait de nouveau les environs d'Ampel, a été expulsé de Galagang par la force armée indigène, sous le commandement du résident-adjoint Van Reede van Oudthoort, et s'est retiré dans la direction de l'est.

Quant à l'état des choses à Djocjokarta, les rapports en sont également favorables. Le lieutenant-gouverneur y avait fait son entrée le 25 septembre, accompagné de différens chefs indigènes;

le 20 du même mois il s'est avancé vers Selarong, quartier-général des rebelles, mais les princes insurgés, loin d'attendre l'arrivée des troupes du général ont pris précipitamment la fuite.

Le lieutenant-gouverneur est retourné à Djocjokarta, laissant à Selarong le général-major van Geen, avec 1600 hommes, pour se mettre à la poursuite des fuyards aussitôt que ses troupes se seraient reposées.

Les chefs de l'insurrection sont en mésintelligence entr'eux, et leurs adhérens commencent à se disperser.

Le 4 octobre, deux colonnes, chacune de 700 hommes, sous les ordres du lieutenant-général Achenbach, du major Solewyn, et du général-major van Geen, avec 60 hussards ont mis l'ennemi dans une déroute complète.

Le lieutenant-colonel Cleerens, à la tête des colonnes du major de Bast, et du résident-adjoint de Kandal, était arrivé le 27 à Koro, et le 29 à Kalidangoe, après avoir battu une bande d'ennemis, forte de 1,000 hommes, qui lui disputait le passage de la rivière de Wodjo.

Au reste, tout était tranquille dans les districts du gouvernement, mais il n'en était pas de même dans les provinces à l'est de Djocjokarta; toutefois, les rebelles sont contents par la présence des troupes sous les ordres du capitaine Theunissen.

Ces détails sont pour la plus grande partie puisés dans un rapport du lieutenant-gouverneur de Kock, daté de Djocjokarta, le 5 octobre.

Les dépêches ultérieures de Djocjokarta ne donnent point d'autres nouvelles importantes, sinon qu'elles annoncent la soumission de quelques Pangerangs, qui jusqu'alors avaient suivi les mutins.

Ces dépêches confirment aussi le bruit que les chefs des insurgés Diepo-Negro et Mankoc-Boumie, sont en mésintelligence, et que même ce dernier aurait tenté de se rapprocher de nouveau du gouvernement.

Des lettres de Samarang, du 12 octobre, portent que la veille les mutins avaient été battus à Pagaton, et l'avaient été de même le 9 à Padangon.

On mande de Tanjoong (au sud-ouest de Djocjokarta, que le lieutenant-colonel Cleerens, assailli le 9 par les mutins, les a défaits avec une perte de quatre pièces de canon, quelques fusils, et 40 hommes tués, outre beaucoup de prisonniers; les détails de cette dernière affaire étaient attendus incessamment à Batavia.

LIEGE, LE 9 MARS.

Par arrêté royal du 20 février, M. Brona, professeur à l'université, vient d'être nommé secrétaire de la commission d'agriculture dans la province de Liège, en remplacement de feu M. Thomassin.

— Nous avons annoncé, il y a quelque tems, que le gouvernement ferait publier toutes les pièces des négociations avec la cour de Rome. On nous écrit de Bruxelles qu'il paraît que cette publication est ajournée indéfiniment, parce que les communications amicales sont renouées avec cette cour, et qu'on espère que cette fois elles auront une issue favorable.

— Nous avons donné dernièrement, d'après le *Journal de Bruxelles*, un aperçu des avantages que le canal de Charleroy promet à l'agriculture et à l'industrie. Des différentes soumissions relatives à cette grande entreprise, celle de M. Nieuwenhuyzen, d'Anvers, a été jugée offrir les conditions les plus favorables. Il a demandé vingt-neuf années de concession, ce qui, avec les cinq années présumées nécessaires pour l'exécution des travaux, porterait la durée totale de la concession à 34 ans. L'adjudication provisoirement faite à M. Nieuwenhuyzen doit maintenant être soumise à l'approbation du roi.

On pense à Bruxelles que l'adjudicataire n'agit qu'au nom de la banque de cette ville.

— Par son testament en date du 29 juin 1821, feu l'évêque de Namur a légué une pendule en or moulue à M. Goubau, directeur des affaires relatives au culte catholique, « en gage de l'attachement qu'il lui a inspiré en retour du sien. »

— Les rapports sur la Grèce sont aujourd'hui très satisfaisants: la nouvelle que nous avons donné hier d'un combat naval entre les Grecs et les Turcs, dans lequel les premiers ont obtenu l'avantage, se trouve confirmée par des nouvelles officielles reçues à Vienne, le 27 février. L'intrépide Canaris s'est encore distingué dans cette affaire.

Une lettre de Trieste, du 22 février porte ce qui suit :

« M. Stratford-Canning s'est arrêté trois jours à Hydra, où il a eu une très longue conférence avec le prince Maurocordato, qui était allé au devant de l'ambassadeur anglais avec une suite nombreuse. Aussitôt après son départ, il est parti de Napoli di Romania une expédition composée de 2,000 hommes, qui se sont rendus par eau à Négrepont, où ils ont révolutionné le peuple qui gémissait depuis long tems après la délivrance. Une autre division de 1,000 hommes a mis à la voile pour Athènes afin d'y renforcer le colonel Fabvier »

— Une flotille autrichienne, équipée dans le port de Venise attend pour mettre à la voile le retour de son commandant le marquis de Paulucci, qui est allé à Vienne chercher ses dernières instructions. Cette flotille est destinée à détruire les corsaires Grecs. On croit qu'à son retour M. de Paulucci se rendra à Napoli, pour faire d'énergiques représentations au gouvernement des Hellènes, après quoi, il agira sévèrement. Il semble pourtant que le gouvernement grec ne peut répondre des excès d'hommes qu'il n'avoue pas. Il faudrait, en bonne justice, avant de le menacer lui prouver que les corsaires dont on se plaint sont porteurs de lettres de marques, délivrées par lui, et surtout qu'ils en ont abusé contre des neutres qui n'avaient point violé cette neutralité, mais les patrons de l'Observateur Autrichien, fidèles à la cause du croissant, ne font pas tant de façons avec des chrétiens.

— Au moment où le bruit courait en Belgique que de nouveaux troubles avaient éclaté à Saint-Petersbourg, des nouvelles analogues se répandaient en Angleterre. Un journal de ce pays l'Edinburgh observer, publiait, sans toute fois, garantir l'authenticité du fait, que l'empereur Nicolas avait été assassiné. L'Étoile dit à ce sujet, qu'elle a reçu des lettres de Pétersbourg, datées du 20 février portant que le calme le plus parfait règne dans la capitale de de l'empire russe. Voici ce qu'on lit aujourd'hui dans le Belge.

Les bruits les plus sinistres circulent sur la Russie. Un courrier, qui a traversé cette ville, il y deux jours, a annoncé dit-on les événements les plus désastreux. Des lettres de l'Allemagne (Hambourg et Francfort) l'une du 27 février et l'autre du 1^{er} de ce mois, donnent des détails fort affligeans sur les suites de la révolution du 26 décembre. Il n'est que trop vrai que la conspiration, qui vient d'éclater, avait les racines les plus profondes et les ramifications les plus étendues. Il est peu de familles dans les hautes classes de la société, répandues sur toute la surface de l'empire, qui ne compte un initié ou un complice. On assure que le plan du gouvernement adopté par les conjurés, date de plus de quinze ans; encore n'est-il qu'une modification d'un plan précédent qui existait même avant l'avènement de Paul I^{er}. C'est celui dont le prince Henri de Prusse paraît avoir eu connaissance, lors de son voyage à St.-Petersbourg, en 1770.

L'armée, étrangère aux véritables causes de l'insurrection, n'a qu'un cri « secours aux Grecs; mort aux Turcs » elle offre cependant sur quelques points un spectacle assez inattendu; ce sont des orateurs, tels qu'on en voyait dans l'armée française, en 1792; on remarque que les plus disertes sont ceux qui ont fait partie de l'armée d'invasion en 1815,

On nous donne pour certain que le gouvernement vient d'autoriser l'établissement si vivement désiré d'un conservatoire de musique à Liège, et qu'il accorde en même tems une somme annuelle de quatre mille florins. Espérons maintenant que la régence et la commission nommée par elle vont redoubler de zèle pour hâter l'érection d'un monument consacré à celui des arts qui honore le plus Liège. *Ch. Rogier*

La conduite généreuse de notre gouvernement envers le propriétaire de la fabrique de St-Laurent, et son louable empressement à lui accorder le maximum de sa demande, recueillent en France des éloges mérités. Les journaux n'ont pas manqué, comme de raison, d'opporter un pareil exemple à leur ministère, dont les lenteurs sont connues quand il s'agit des intérêts du commerce et de l'industrie.

« Voilà, dit le Journal du Commerce, en rapportant la lettre de M. Bénit, voilà une affaire expédiée en 48 heures. Il n'y a pas tout-à-fait 48 semaines, que la demande de la société commanditaire de l'industrie, traîne dans les bureaux; mais patience, elle n'est pas encore terminée.

« C'est, au surplus, une terrible contagion morale: allons, M. le comte; réveillez-vous: vite un cordon sanitaire entre vous et un gouvernement qui encourage l'industrie et ne protège pas les jésuites. » *Ch. Rogier*

Dans une des dernières séances de la chambre des communes en Angleterre, M. J. Buxton a présenté diverses pétitions réclamant l'abolition totale de l'esclavage dans les colonies anglaises. L'une de ces pétitions était signée par soixante douze mille personnes de Londres et des environs. Nous, qui n'usons qu'avec une extrême réserve du droit précieux de pétition, nous avons encore, pour le dire en passant, quelques progrès à faire en esprit public, avant que les états-généraux reçoivent de nous des pétitions couvertes d'un pareil nombre de signatures.

Répondant aux réclamations des pétitionnaires, M. Canning a déclaré qu'il était, comme il a toujours été, disposé à abolir l'esclavage des nègres, mais graduellement et à l'aide de mesures dictées par la prudence. *Ch. Rogier*

* Qu'est-ce que le corno-bassetto? D'après un examen attentif tant interne qu'externe de cet instrument exotique, nous avons cru reconnaître qu'il avait une grande affinité avec la famille connue des clarinettes et bassons indigènes, à tel point que ce serait presque tout comme, si n'était sa forme extraordinaire. Figurez-vous un long instrument armé de longues clefs, à moitié rompu par le milieu, se terminant du côté de la bouche en bec de clarinette, et de l'autre en une grosse boule qui vient gracieusement se placer sur les jambes de l'exécutant. Cette grosse boule paraît destinée à fournir au corno-bassetto ses sons excessivement graves, cause principale de son

originalité. Les autres sons, comme nous l'avons dit, ont une grande analogie avec ceux que tirent de leurs instrumens les joueurs de basson et de clarinette. D'après le modèle que nous avons eu sous les yeux, le corno-bassetto se joue avec beaucoup de flegme et d'expression. Tout le monde a été frappé de la douceur et de la ténuité de quelques sons qui en sortent. Plusieurs dames, de complexion délicate, ont assuré que le corno-bassetto jetait tout leur être dans une vague mélancolie, et ressemblait sous rapport au physharmonica des jeunes Schulz.

DU ROMANTISME.

(3^e. Lettre. Réponse à un adversaire, voir n^o 53.)

Monsieur,

Guerryons; je le veux bien. Un romantique n'a pas meilleure baine.

Mais voyez le malheur! Je m'étais figuré, moi, Monsieur, que si je venais à vous donner en sept ou huit lettres un aperçu des raisonnemens qu'opposent les romantiques de nos jours aux doctrines littéraires que les classiques ont mis quelques siècles et quelques milliers de volumes à développer; je n'aurais perdu ni tems ni espace. Et voilà que dès ma première lettre on m'arrête tout court, pour me reprocher de n'avoir pas encore dit, et pour se riro de ma lenteur à m'exprimer. Suis-je donc si lent, Monsieur? Est-ce une règle inviolable aussi qu'un système nouveau pour admissible ne peut dépasser deux colonnes de votre journal? Si cela est, j'attendrai pour dit; de ce pas je cours mesurer la dimension typographique du système de Newton pour savoir de combien de lignes de votre lettre s'en faut que je puisse croire à la gravitation; et chemin faisant, je me querai pas de calculer que si les 18 volumes du cours de littérature de M. La Harpe tiendraient 1800 colonnes de Mathieu Laensbergh, j'aurais tort d'admettre les règles classiques qu'ils contiennent.

Mon adversaire assure qu'il ne m'a pas compris, vous croyez peut-être que c'était une raison pour me laisser parler, afin de voir s'il ne finirait pas par m'entendre. Du tout, ce serait bon pour un romantique, mais en classicisme on raisonne bien autrement. Ces idées qu'il ne comprenait pas fait naître huit doutes dans l'esprit de mon adversaire, et en trois jours l'énergie de son scepticisme est devenue telle qu'il n'a pu différer d'avantage de répondre à ce qu'il n'avait pas compris. Pour moi, si je réplique, c'est que je l'ai très bien entendu, et pour que tout le monde entende et se rappelle ses raisonnemens aussi bien que moi, je vais mettre huit doutes classiques en regard de mes huit réponses romantiques. C'est la raison pour laquelle je serai de quelques lignes plus long que mon traducteur.

Premier doute classique. « Les grandes innovations dans la littérature, plus forte raison les révolutions entières, ne se font-elles pas plutôt par des chefs-d'œuvre que par de longs raisonnemens, et s'il en est ainsi, quels sont les chefs-d'œuvres de la nouvelle école? »

Première réponse romantique. Si de toute nécessité il fallait un mot propre, ce qu'on appelle une autorité. Nous en avons une toute plus. Quel est l'ouvrage littéraire qui a le plus réussi dans le monde entier depuis Voltaire? Les romans de Walter-Scott. C'est là un ouvrage qui répond à nos besoins actuels, c'est là du romantique.

Libre donc à nous de nous mettre à couvert sous les ailes d'un grand homme. Mais telle est notre ingratitude que nous nous empressons de dire que nous n'avons pas même besoin de Walter-Scott, et que si nos doctrines sont vraies, elles le seraient encore sans lui. Vous voulez qu'avant de raisonner, nous ayons des chefs-d'œuvres à donner à l'appui de notre logique. Mais si ce sont de mauvais raisonnemens qui empêchent les chefs-d'œuvres de naître, ne faut-il pas commencer par mettre de bons raisonnemens à leur place. Je sais bien que dans la jeunesse des peuples, les grands poètes précèdent les raisonneurs; mais au degré de civilisation où nous en sommes, n'est-ce pas tout le contraire? Nous avons nous, beaucoup moins d'imagination et beaucoup plus de logique que les peuples jeunes. Il ne serait donc point étonnant qu'aujourd'hui les poètes vissent avant les chefs-d'œuvre comme autrefois après, ni surtout qu'on commençât par réfuter les mauvaises.

2^e. doute classique. Y a-t-il beaucoup à gagner pour la clarté de la cours à changer la signification des mots etc. (Savoir si les mots classiques et romantique sont ceux qui conviennent.)

2^e. réponse romantique. J'abrège le second doute de mon adversaire parcequ'ici je lui concède tout ce qu'il veut. J'ai même comme dit par-dessus ma première lettre. Les idées que j'énonce, je les ai appelées romantiques, parce que c'est l'usage dans le pays d'où elles viennent. Voulez-vous un autre nom? peu m'importe; le nom n'y fait rien pourvu que vous sachiez quelles sont les idées qu'il représente. Les doctrines que je bats je les appelle classiques; préférez-vous une autre dénomination? A la bonne heure, ce ne sont pas des mots que j'attaque.

3^e. doute classique. « Lorsqu'on désire, dans les arts des plaisirs plus que ceux que la tradition nous a légués, un système de tragédie qui procure plus de jouissance que celui de Racine et de Voltaire, ne serait-il pas plus simple de commander aux auteurs d'avoir un génie supérieur et original que de leur dire soyez romantiques? Ou bien la simplicité d'un tel précepte en ferait-elle trop ressortir l'inutilité? »

3^e. réponse romantique. Vous en parlez fort à l'aise de cette originalité. Que penseriez-vous d'un capitaine qui après avoir donné le mot d'ordre uniforme à toute sa compagnie, dirait à ses soldats: « Mes amis, si vous arrivez de déposer un instant l'uniforme que je viens de vous donner, vous passerez par les verges; du reste j'enjoins à chacun de vous d'être original dans sa mise et de ne pas ressembler aux autres. »

L'uniforme, ce sont les règles classiques qui érigent l'imitation en loi; quittez-les un instant, vous serez sifflé de par Aristote. D'ailleurs on ne recommande d'être original.

4^e. doute classique. « A-t-on cru bien sincèrement avancer une nouveauté en plaçant l'imitation de la nature avant l'imitation d'une école? Le vers de Boileau.

Que la nature donc soit votre étude unique.

Et l'imprécation d'Horace contre les copistes,

O imitatores, servum pecus

seraient donc des vols faits d'avance aux romantiques du dix-neuvième siècle. »

4^e. Réponse romantique. Même réponse qu'au troisième doute, voyez que je n'allonge pas inutilement.

5^e. Doute classique. « Est-il bien exact d'appeler exclusifs ceux qui accordent leur admiration à tous les écrivains qui les charment, qui s'écouvent ou qui les font penser, sans avoir égard au tems ou au pays où ils ont écrit? et de faire des libéraux de ceux qui commencent par réprouver tout ce qui existe en attendant qu'il s'élève une littérature qui répond aux besoins actuels des esprits et qui ravisse enfin leur aveugle divise estime? »

5^e. Réponse romantique. A la rigueur, pourquoi pas? le rôle des

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Comte, ancien rédacteur du *Conseur européen*, vient de reparaitre sur la scène politique avec une brochure où l'on retrouve, dit-on, le caractère sévère et inflexible de ses précédents écrits. Il traite, dans son nouveau pamphlet, *des garanties offertes aux capitaux et autres genres de prospérités, par les procédés des chambres législatives*, dans les entreprises industrielles, et particulièrement dans la formation des canaux; et de l'influence que peut avoir un canal du Havre à Paris sur la prospérité des villes commerciales de France.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 8 mars. — EFFETS PUBLICS. — Il y a eu peu d'affaires; les Métalliques sont à 85 1/2; les certificats de Naples Falconnet à 64 3/4; de Londres à de 67 1/2; et les lots de Rothschild du 2e emprunt à fl. 332.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé au pair; le Londres et le Paris n'ont pas éprouvé de demande; le Francfort court s'est fait à 35 1/2; en papier à terme il ne s'est rien traité; le Hambourg est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers petits lots de café: on a payé le Havane de 32 1/2 à 37 3/4 c.; le St-Domingue de 33 1/4 à 34 1/2 c.; le Brésil de 32 1/2 à 34 c.

64 Caisses sucre Havane blanc ont été traitées: le prix n'en est pas connu.

Il s'est vendu une barrique noix de Muscades hollandaises à fl. 2-63 1/4 cents.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent que le vendredi 17 mars courant, à onze heures du matin, il sera procédé à l'Hôtel-de-Ville, salle des séances du collège, à l'adjudication au rabais des travaux à exécuter pour le nivellement de la rue du pont d'Isle.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé au secrétariat de la régence, la veille de l'adjudication, une soumission rédigée sur timbre indiquant le montant de celle-ci, en florins des Pays-Bas.

Le cahier des charges et le plan sont à voir au secrétariat de la régence tous les jours dans la matinée.

A l'Hôtel-de-Ville le 7 mars 1826.

L'échevin, Chevalier DE BEX.

Par la régence,

Le secrétaire de la ville, SOLEURE.

Programme du CONCERT qui sera donné au profit des indigènes et des Grecs à la salle de spectacle, le 11 mars 1826.

- | | |
|---|--|
| <p>PREMIÈRE PARTIE.</p> <p>1. Ouverture symphonie par M. Jaspard.</p> <p>2. Chœur de Joseph, chanté par des dames et MM. les élèves de l'école de musique.</p> <p>3. Duo de Rossini, chanté par deux dames.</p> <p>4. Air varié pour le violon, exécuté par un amateur.</p> <p>5. Duo des Voitures Versées chanté par Mlle... et M... amateurs.</p> <p>6. Andanté et rondo de Kreutzer, exécuté par le jeune Massart.</p> <p>7. Romance chantée par une dame.</p> <p>8. Scène d'Orphée, chantée par une dame et MM. les élèves de l'école de musique.</p> | <p>DEUXIÈME PARTIE.</p> <p>1. Ouverture des Bacchantes de Generali.</p> <p>2. Chœur du Chaperon, avec accompagnement de harpes, chanté par des dames et MM. les élèves de l'école de musique.</p> <p>3. Morceau concertant pour la harpe, exécuté par une dame.</p> <p>4. Romance à trois voix, chantées par Mlle... et MM... amateurs.</p> <p>5. Air du concert interrompu, chanté par une dame.</p> <p>6. Souvenirs du Simphon, air varié par Lafond, exécuté par le jeune Massart.</p> <p>7. Romance à quatre voix, chantée par Mlles... et MM... amateurs.</p> <p>8. Chœur de Persuis, chanté par des dames et MM. les élèves de l'école de musique.</p> |
|---|--|

Les portes seront ouvertes à quatre heures pour les souscripteurs. On ne distribuera des billets d'entrée qu'une demi-heure plus tard. Le premier banc des galeries sera réservé aux dames. Il reste encore des places disponibles. La souscription continue d'être ouverte chez Huror, place Saint Denis, et chez le concierge de la Société d'Emulation.

TEMPÉRATURE DU 8 MARS.

A 9 h. du mat., 8 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 13 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 7 mars. — Naissances: 4 garçons, 1 fille.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir:

François Léonard Bleret, âgé de 72 ans, musicien, rue du Mery, époux de Béatrix Joseph Donnay.

Gilles Franquet, âgé de 46 ans, musicien ambulancier, rue petite Nasarue, édibataire.

Marie Sacré, âgée de 65 ans, sans prof., rue en Chatre.

Jeanne Marguerite Lonus, âgée de 53 ans, marchande, rue pied du Pont des Arches, veuve de Henri Habets.

Mariages 3, Savoir; Entre

Jean Mathieu Fontaine, journalier, rue Pierreuse, et Catherine Joseph Quitis, journ., au même domicile.

Barthelemy Mottart, journalier, quai d'Avroy, et Anne Joseph Tannière, domestique, domiciliée à Couthuin, prov. de Liège.

Albert Joseph Guillaume Mathieu Rongé, ci-devant pharmacien, rue Pierreuse, veuf de Henriette Lambertine Lenoble, et Jeanne Sinneve, couturière, au même domicile.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PARFONDRY, der.^{re} l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

Poissons de mer très frais, canards sauvages et sarcelles anchois nouveaux à 47 cents le tonneau, au Moriane, rue du Stockis.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises, très fraîches.

Il n'est-il pas constamment été de rabaisser tout ce qui existe d'institutions politiques sur le continent, en attendant qu'il s'élevé un régime libéral qui réponde aux besoins de l'époque et qui ravisse enfin leur avare et tardive estime? et je ne vois pas que ce soit mal faire, si l'ancien ordre de choses qui convenait à nos aïeux ne nous convient plus. Je ferai voir plus bas que les romantiques ne rabaisissent rien qu'à bon droit. Les classiques, dit-on, ne sont pas exclusifs, ils admirent les écrivains qui les démentent dans quelques pays et dans quelques tems qu'ils aient écrit. Pour que cette assertion soit vraie il faut y mettre cette légère restriction: c'est que les classiques commencent par poser en principe qu'ils ne seront émus que par les écrivains qui s'assujétissent à leurs règles.

6^e Doute classique. « Puisque les romantiques prétendent être moins exclusifs que ceux qu'ils appellent classiques, nous permettront-ils encore à nous autres bonnes gens d'avoir du plaisir à notre façon et de jouir des représentations de Corneille, de Molière, de Racine, de Voltaire, etc. au moins jusqu'à ce qu'on ait quelque chose de mieux, ou que les Soumet, les Ancelot, les d'Arigny, les Pichat, etc. nous prouvent que s'ils sont froids, prétentieux et souvent barbares, la faute en est réellement à Racine et à Voltaire? Si les romantiques parviennent à nous prouver cela, je conçois qu'il sera difficile de pardonner aux grands écrivains tant de plates et ridicules copies, et je ne répondrais pas que toute la puissance de leur génie put tenir long-tems contre l'ennui d'un si triste cortège. »

7^e Réponse romantique. Jouissez, Messieurs jouissez. Mais laissez nous croire que si les grands écrivains que vous citez ont écrit pour leur tems et ont par conséquent été romantiques comme nous l'entendons, de nos jours c'est pour nous et non pour nos aïeux qu'il faut écrire. Nous ne voulons pas déranger vos jouissances, mais permettez-nous de légitimer les nôtres et ne nous déclarez pas anathèmes pour cela. Vous demandez mieux que les productions des d'Arigny, des Ancelot, etc.; Eh! mon Dieu! c'est précisément parce que ces Messieurs nous ont si ennuyé par leur système de leur système que nous n'en voulons plus. Vous dites que la faute n'en est pas à Racine, nous le savons de reste; car Racine était romantique puisqu'il savait écrire pour son siècle; la faute, Messieurs, en est à ceux qui ne veulent pas qu'on dise aux écrivains: regardez ce qui se passe autour de vous, et ne vous inquiétez pas des exigences de la cour de Louis XIV; il n'y a plus de cour de Louis XIV. Les romantiques n'ont pas besoin, comme vous voyez, de rabaisser Racine; ils sont même persuadés que si cet homme de génie vivait aujourd'hui il ferait des tragédies romantiques. Un des leurs a fait à ce sujet un comparaiso très juste: « César en est-il moins grand général pour ne pas s'être servi de la poudre à canon que l'on ne connaissait pas de son tems? S'il revenait au monde, son premier soin ne serait-il pas d'avoir du canon dans son armée. Ça aurait été un beau raisonnement à faire à François I^{er} à Marignan que de lui dire: gardez vous de vous servir de votre artillerie, César n'avait pas de canons; vous croyez-vous plus habile que César? »

8^e Doute classique. « N'est-il pas plus commode pour les ignorans et les paresseux de juger la littérature et les arts d'après leurs propres impressions, que de croire qu'il faut faire quelques études et consulter les habiles pour acquiescer le droit de juger les productions de l'esprit? Et si cela est, pourquoi le système qui recommande l'étude des règles par opposition à celui qui le rejette comme inutiles ou dangereuses? »

9^e Réponse romantique. Ce que je crois le plus commode pour tous ceux qui veulent se former une opinion littéraire sans se donner la peine de raisonner, c'est d'ouvrir un volume du cours de littérature de Laharpe, et d'y trouver cette opinion toute faite, ou bien de mettre un vers d'Horace ou de Boileau à la place où il fallait un raisonnement. Je ne sache pas, au reste, que les romantiques aient proscrit les études; bien au contraire, ils ont toujours recommandé les études les plus étendues, les plus sérieuses, et surtout les plus raisonnées. Ils ne défendent pas de consulter les habiles, pourvu qu'on demande à ces habiles non des oracles, mais des avis motivés et dont il soit permis d'examiner la justesse.

10^e Doute classique. « Mon dernier doute est le plus audacieux, et je ne l'annonce qu'en tremblant comme un pénitent forcé d'avouer son plus gros péché avant de demander l'absolution; le dirai-je? je doute qu'il y ait dans les deux lettres de votre correspondant rien de bien neuf, et malgré le talent qu'il possède de rajeunir de vieux paradoxes et de prêter un charme nouveau à d'anciens préceptes, j'ai été tenté plus d'une fois de lui adresser tout bas ces paroles de l'empereur chinois Yont-Chen au frère Rigolet: « Va, mon enfant, tu ne feras pas de révolution dans mon empire. »

11^e Réponse romantique. Hélas! Monsieur, singuliers gens que nous sommes, nous autres romantiques, c'est chose faiblement intéressante à nos yeux de reconnaître si un raisonnement est neuf ou vieux. Notre affaire c'est de savoir s'il est bon ou mauvais. Nous croyons que la date d'une vérité ne fait rien à sa force et qu'on n'a rien fait contre nos opinions tant qu'on ne les a pas démontrées fausses. La question de leur trop de nouveauté ou de vétusté nous touche si peu que nous ne voyons pas l'intérêt que nous aurions à la traiter.

Toujours, Monsieur, l'argument de l'empereur Yont-Chen. Si vous ne le trouvez pas bien concluant, vous avez tort. Il y a dans cette dernière citation de mon adversaire beaucoup plus d'idées qu'il n'y paraît. N'est-ce pas merveille d'avoir rencontré là précisément dans le dialogue de l'empereur Yont-Chen et du frère Rigolet, une petite phrase qui semble faite pour les classiques de 1826, qui leur va à peindre. Les classiques représentés par un empereur chinois. Il faut avouer que le rapprochement est excellent. Nous autres romantiques nous nous tuerions avant de rencontrer de ces choses-là. Mon adversaire ne veut pas que son parti s'appelle classique, eh bien! voilà la dénomination toute trouvée, ce sera le parti chinois, c'est lui qui l'a nommé. Chinois, Monsieur, est admirable; qu'on asservissement aux règles de l'étiquette, même passion du statu quo; c'est bien cela. M. Auger de l'académie française ne serait-il pas charmant sous les traits d'un empereur chinois; ne vous semble-t-il pas l'entendre: « Loin d'ici, loin de notre heureuse Chine, les raisonneurs proposent nous autres auteurs originaux, depuis des siècles nous ne nous en voulons plus. Vous prétendez nous faire adopter l'alphabet dont on se sert en Europe, nous n'en voulons pas davantage. Il est bien vrai que vous prétendez qu'il nous ferait faire de grands progrès en lumières, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit; ce serait outrager, rabaisser tous les grands génies de la Chine que d'adopter un alphabet qu'ils n'ont pas connu. Et quant aux progrès dont vous parlez, cela ne signifie absolument rien; en civilisation chinoise, nous ne nous soucions ni de l'avenir ni du présent, nous aimons le passé, nous adorons le passé et s'il le faut nous nous y glouons. — Mais, sire, tous les autres peuples... — Chut! ne parlons pas de cela, ce sont des barbares, des sauvages, je remarque qu'on a singulièrement ébréché la muraille qui nous en sépare; dès cette année je la fais élever de dix pieds. »

Jesuis, etc.

P.S. Je prévient mon adversaire que comme je veux absolument qu'il me comprenne pour me combattre; je ne lui répliquerai plus avant d'avoir continué dans quelques lettres l'exposé du système romantique.

Devaux

J. F. PERET, rue Sainte-Ursule, à la Balance, vient de recevoir un nouvel envoi d'huîtres anglaises très-fraîches et il en recevra encore demain à 1 fl. 89 c. le 070. (11)

J. F. PERET, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des soles, éperlans, élibottes.

(893) On vendra lundi prochain 13 mars vers les 3 heures de relevée chez P. H. J. DUVIVIER, rue Verbruck, une quantité de vin de Bordeaux rouge et blanc en bl^{les} par panier de 25; plusieurs meubles en acajou et autres, 4 matelats, lit de plumes, etc., argent comptant.

On cherche un instituteur pour un château à la campagne, capable d'enseigner la langue française à des enfans en bas âge. S'adresser à l'Aigle noir, rue Féronstrée. (191)

VENTE DE MEUBLES

Qui aura lieu le jeudi 16 mars 1826, à 10 heures du matin, et jours suivans, s'il y a lieu, chez M. H. J. DETROOZ, place du Marché, à Verviers, consistant en hautes et basses garde-robes, commodes en cérisier et autres, secrétaires, miroirs, plusieurs douzaines de chaises, tant bourrées qu'à fonds de paille et en bois, bois de lit, tables de nuit, tables, poëles ronds, coffres, plusieurs fusils et sabres, vieux livres et autres objets dont le détail serait trop long. Argent comptant. (19)

(888) Vente de vins pour cause de cessation de commerce.

Jeudi 30 mars 1826, et jours suivans vers le deux heures de relevée, Mr. STAPPERS, fera vendre en hausse publique, dans ses caves à son domicile derrière le Palais, près de la rue des Ravets, n° 397, une quantité considérable de vins, consistant en Bourgogne 1818 et principalement de l'année 1819. Cette vente se fera sous la direction de P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes.

P. S. tous ces vins sont de 1^{re} qualité.

Au n. 619, rue Gerardrie, à Liège, ci-devant occupé par feu la dame Boudart, toutes ses liqueurs sont à vendre au prix coûtant, finissant tout commerce.

AVIS.

Magasin de la petite Renommée de Paris..

Le sieur DELBOETE venant de Lyon, arrivant directement de Paris avec un grand assortiment de schals et nouveautés, au dernier goût et de première fraîcheur; il est déballé au café de la Comédie pour 15 jours fixés. (150)

Un jardinier connaissant parfaitement son état, peut se présenter rue Hors-Château, n. 221. (188)

LUSTINGER, fabricant de bonneterie, à Troyes, près Paris, a l'honneur de vous prévenir qu'il a reçu de nouveaux assortimens de trois mille douzaines de bas, bonnets et chaussettes en blanc, écru et de couleurs, tels que bas de femmes depuis 35 cents la paire jusqu'à 2 fl. 85; idem à jour, depuis 60 cents jusqu'à 9 fl. 10; bas d'hommes à côtes et unis blancs et de couleurs, depuis 70 cents jusqu'à 2 fl. 85; chaussettes depuis 25 cents jusqu'à 1 fl. 25, ainsi que bonnets, bas d'enfans de toute qualité et grandeur, tissés en 4 et 5 fils au dernier prix de fabrique, place St. Lambert, n. 9, maison M. Gysselinck.

Il a aussi un assortiment de bas, chaussettes et bonnets de soie, ainsi que bas de laine. Il reste jusqu'au quinze de ce mois. (165)

VENTE DE BOIS TAILLIS.

Le 13 mars 1826, à dix heures du matin, madame De Grady de la Neuville, fera vendre au château de la Neuville-sur-Meuse, le bois taillis nommé *les six bonniers*, situé à la Neuville, provenant du gouvernement, consistant en essence de chêne de l'âge de dix-huit ans, par portions de quatre-vingt sept perches à crédit moyennant caution et aux conditions lors à prélire! (177)

(851) Lundi 13 mars 1826, à 3 heures de relevée, à la salle du bureau de paix, rue Platte-Pierre, il sera en conformité du jugement rendu par le tribunal civil, le 21 août 1825, dûment enregistré, à la requête de la dame veuve Jean-Godefroid-Mignon Falize, négociante, rue du Pont-d'Isle à Liège, tant en nom propre que pour ses enfans mineurs, en présence de leur subrogé tuteur, procédé à la réception des enchères, par le ministère de maître DEBEFVE, notaire à ce commis et à la vente par licitation de la maison cotée, n. 910, avec toutes ses dépendances, rue St.-Ursule à Liège, telle qu'elle est occupée par le sieur Franck, sur le cahier des charges déposé en l'étude dudit notaire DEBEFVE.

(852) Mardi 21 mars 1826, à 3 heures de relevée, il sera, en l'étude du notaire DEBEFVE, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège, procédé à la vente aux enchères de dix-huit bonniers cinquante-huit perches 178 palmes P.-B., de prairies et terres, en cinq pièces, situées dans la commune de Heron en Hesbaye sous Huy, aux clauses à voir en l'étude dudit notaire DEBEFVE.

(866) Vente de mérinos et métis.

Lundi 13 mars on vendra à Maison-Bois, situé à la chaussee de Theux à Verviers, à une demi-lieue de Verviers.

Une centaine de superbes béliers mérinos de tout âge et de la race pure de Rambouillet et de Croisy.

Environ le même nombre de brebis métisses de plusieurs générations, aussi de tout âge.

Plus, à peu près deux cents moutons mérinos et métis.

On vendra à crédit sous garantie suffisante.

On demande une fille de boutique connaissant le commerce d'aunage. S'adresser au n. 821, rue Féronstrée. (168)

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Huy, le 26 novembre 1825, y enregistré le 3 décembre suivant, à la requête 1^o de Marie-Thérèse Wanson, veuve de Nicolas Royer, cultivatrice, domiciliée à Le St-Remy, et 2^o de Marie-Joseph Pfeiffer, ménagère, veuve de Jean-Charles Wanson, et épouse actuelle autorisée et seph Trokai, domiciliée à Statte, faubourg de Huy, en qualité de mère et tutrice naturelle de ses enfans mineurs, agissant personnellement et en qualité dite qu'ensemble comme héritiers bénéficiaires de feu Théodore Wanson, il sera procédé par devant M. le juge-de-paix de la ville et du canton de Huy, au local ordinaire de ses séances, le 14 mars 1826, à 10 heures du matin, en présence du subrogé tuteur, à la vente 1^o d'une maison avec jardin et prairie; 2^o d'une closière et d'un jardin nommé la Vignette, le tout situé audit Statte, faubourg de Huy.

On peut prendre connaissance des titres de propriété et des clauses, charges et conditions de la vente chez M. TROUW, notaire audit Huy, commis par ledit jugement pour opérer la vente dont il s'agit. (14)

Les personnes qui désirent de la terre d'un jardin et une quantité de pavés au ponsion, n'ont qu'à s'adresser au Noton Blanc, rue des Croisiers. (18)

Belle maison, cour, remise et écurie pour six chevaux, au centre de la ville, à louer pour la St. Jean prochain. S'adresser à Me. LIBENS, notaire. (4)

() La commission administrative des hospices civils de la ville de Liège, informe les étudiants en médecine que le concours public pour la place d'éleve-interne à l'hospice civil de Bavière aura lieu, le 7 et le 8 mars prochain, à trois heures et demie de relevée dans l'amphithéâtre de médecine à l'Université.

Ils sont invités à se faire inscrire au secrétariat de la commission des hospices et à y déposer, avant le 5 avril, les certificats exigés par le règlement.

Lundi 13 mars 1826, à dix heures du matin, par devant M. le juge-de-paix des quartiers Sud et Ouest, au lieu de ses séances, situé rue Plattes-Pierres, il sera procédé par le ministère du notaire DELVAUX, à l'adjudication d'une maison, circonstances et dépendances, située sur la Fontaine, à Liège, cotée n. 7, tenant d'un côté au sieur Bidlat, d'un autre côté à une petite ruelle, du levant à la rue appartenant à J. G. Bouter et consors, aux conditions reprises au cahier des charges déposé chez lesdits MM. juge et notaire. (17)

(873) On fait savoir que lundi vingt mars courant, à trois heures de relevée, devant le bureau de paix des quartiers Sud et Ouest réunis, rue Pied de Bœuf, en cette ville, il sera en vertu du jugement rendu par le tribunal civil de l'arrondissement de Liège, en date du trois décembre mil huit cent vingt-cinq, dûment enregistré, à la requête de M. Frédéric Nicolas de Sauvage, propriétaire, demeurant à Liège, tant en nom propre que comme tuteur légitime de ses trois enfans mineurs, procréés avec feu Marie-Charlotte de Rosen, procédant en présence de M. l'avocat Jean-François Lesoinne, leur subrogé tuteur, par le ministère de Me DEBEFVE, notaire désigné, à la réception des enchères et à la vente par licitation publique, de la maison cotée n. 808, rue St.-Jean-en-Isle à Liège, avec remise, écurie, cour, jardin et dépendances, sur le cahier des charges déposé en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281.

(889) Immeubles à vendre par expropriation forcée.

1. Une maison, annexes et dépendances, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, étables de vaches et de cochons, annexes auxdits bâtimens.

2. Un petit jardin potager annexé à ladite maison, contenant environ six cent soixantes palmes P.-B.

3. Une pièce de prairie annexée aux articles précédents, contenant environ cent trente perches 782 palmes.

4. Une autre pièce de prairie, contenant environ quatre vingt sept perches 188 palmes.

Tous les immeubles ci dessus désignés sont situés en lieu dit Manin, commune de Battice, canton de Herve, district électoral de Battice, arrondissement communal et arrondissement de Verviers, et sont tenus, occupés et exploités par François Gilmar.

La saisie en a été faite par procès verbal de l'huissier Jacques Nicaise Degueldre, en date du vingt un décembre dix huit cent vingt cinq, enregistré par Lavalleye le lendemain, transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le vingt trois du même mois, et au greffe du tribunal de première instance séant à Liège, le vingt huit du même mois de décembre 1825, à la requête de la dame Thérèse Bernard, veuve de Mr. Guillaume Masset, négociante, domiciliée à Liège, faubourg saint Laurent, y pour la présente année, le 28 avril, sous le n. 2076, article 679, par la Dlle. Elisabeth Angenot, fabricante de drapset propriétaire, domiciliée dans la ville de Verviers, ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite saisie, portant date du 18 décembre 1825, enregistré le lendemain.

Copies dudit procès-verbal de saisie immobilière, ont été déposées avant l'enregistrement, 1. à M. Renkin Gerard, bourgmestre de la commune de Battice, et 2. à M. Jean François George, greffier de la justice de paix dudit canton de Herve, lesquels ont chacun visé l'original devant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour la vente desdits immeubles par expropriation forcée, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, le six février dix huit cent vingt six, aux 10 heures du matin.

M^{re}. Louis ARZTS, avoué près ledit tribunal, domicilié audit Liège, rue de la Wache n. 753, occupe dans la présente poursuite ladite veuve Masset, créancière saisissante.

L'adjudication préparatoire, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, le lundi, vingt mars mil huit cent vingt six, aux dix heures du matin, sur la mise à prix, de huit cent florins des Pays Bas.